



**ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE RELIZANE**

REF : 026/DOT/SDT/DEPRA/CP/2022

Relizane : 07/11/2022

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DE RELIZANE

A

MONSIEUR, le gérant de l'entreprise NAIR Mebarak
Adresse : Locale N°04 Cité les complexe –W.Relizane

Objet : 2^{ème} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°27/2022 du 26.06.2022 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisations urbaines, et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°154 du 02/08/2022, relatif aux travaux Cité 50 logts social + Cité 11 Décembre 1960 Lahlef, il a été constaté :
Une lenteur dans l'exécution des travaux et ce suite aux absences fréquentes sur le chantier.

Pour cela, votre entreprise est mis en demeure pour la deuxième fois afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur

Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Relizane
Mr. DJEDJELLI Salim